

Les crédits

Dans l'intérêt de nos concitoyens et de nos concitoyennes, ce projet de loi doit recevoir notre appui. Il est centré sur un objectif unique et primordial: des emplois qui donnent aux Canadiens, aux collectivités et aux régions un véritable espoir dans l'avenir.

[Traduction]

M. Alex Shepherd (Durham, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec énormément d'intérêt le discours du député. Je sais qu'il s'intéresse beaucoup à sa circonscription et je l'ai entendu, bien souvent, exprimer ses préoccupations au sujet de la question de l'emploi au Québec. J'ai eu récemment l'occasion de lire un rapport de l'Association des manufacturiers du Québec dans lequel on disait que les problèmes d'emploi et d'employabilité au Québec étaient très graves.

Je voudrais obtenir le point de vue du député, en ce sens que je crois comprendre que les prestations d'assurance-chômage versées au Canada sont parmi les plus élevées du monde occidental. Beaucoup de gens ont le sentiment que c'est justement le fait qu'elles soient anormalement élevées comparativement à celles versées dans les pays que nous concurrençons sur le marché international qui explique notre faible productivité. Étant donné cela, un certain nombre de personnes jugent que la productivité au Canada baisse depuis dix ans et ce, pas moins au Québec.

Un aspect très positif de ce projet de loi sera d'accroître la productivité, de rendre le Canada et le Québec plus attrayants comme endroits pour faire des affaires. Il est question, en fait, d'un engagement à long terme pour ce qui est de créer un grand nombre d'emplois dans la province.

[Français]

M. Patry: Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue libéral de sa question. Cette nouvelle réforme de l'assurance-emploi, telle que proposée par le ministère du Développement des ressources humaines va nous aider à augmenter la productivité dans la province de Québec et à travers tout le Canada.

À l'intérieur de cette réforme, il y a plusieurs points qui sont quand même très intéressants, dont les responsabilités que l'on va donner à tous les individus, aux gens qui se cherchent un emploi. Il y aura des subventions salariales et aussi des suppléments de revenu. J'ai parlé de l'aide au travailleur indépendant. Il y aura aussi des partenariats avec les gouvernements provinciaux, avec les municipalités, avec les compagnies comme telles pour pouvoir remettre les gens au travail.

• (1550)

Je pense que c'est ce qui est le plus important. Il va également y avoir des incitatifs sociaux. Le fait d'avoir une réforme basée sur le nombre d'heures de travail ainsi que sur la rémunération apportera des avantages très précieux à l'économie canadienne. Il y avait des iniquités dans l'actuelle Loi sur l'assurance-chômage en ce sens que certains pouvaient travailler 15 heures par semaine pendant 12 semaines et avoir accès par la suite à l'assurance-chômage, alors que d'autres qui occupaient des emplois à temps partiel pendant seulement 14 heures par semaine, et ce, peut-être pendant plusieurs années, n'avaient aucune chance d'avoir accès à l'assurance-chômage.

Donc, avec ce projet de loi, certaines iniquités vont tomber. Parmi les gens à plus faible revenu, dont ceux qui travaillent à temps partiel, il sera maintenant possible, pour environ 500 000 d'entre eux, de pouvoir bénéficier—dans un avenir le plus lointain possible puisque j'espère qu'ils conserveront leur emploi—des prestations d'assurance-emploi si le besoin s'en fait sentir.

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question à mon collègue d'en face.

Compte tenu que la motion d'aujourd'hui provenant de l'opposition porte sur le maintien des chevauchements et des débouchements dans le domaine de la main-d'oeuvre, comment réagit-il, en tant que Québécois représentant ici les intérêts du Québec, on l'espère, face à la résolution unanimement adoptée hier à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement fédéral de se retirer de façon complète et totale du champ de toute la formation professionnelle et de ce qui l'entoure?

Dans un premier temps, comment réagit-il et, dans un deuxième temps, comment peut-il concilier le fait de ne pas accéder à la revendication ou au souhait exprimé hier unanimement par l'Assemblée nationale face aux bonnes intentions, entre guillemets, de ce gouvernement en ce qui a trait à la cohérence de reconnaître le Québec comme une société distincte? Donc, si jamais le gouvernement fédéral n'accédait pas à la résolution d'hier, en tant qu'élu et supposé représentant des intérêts du peuple québécois, comment peut-il concilier tout cela?

M. Patry: Monsieur le Président, je remercie mon cher collègue du Bloc québécois de sa question.

Je pense qu'il est quand même assez facile de concilier la position du gouvernement fédéral avec les intérêts du Québec, parce que la première position est la création d'emplois. Je crois aussi que le gouvernement du Québec s'y attarde et que, lors de l'adoption des prochains projets de loi par l'Assemblée nationale, on s'attardera aussi à la création d'emplois, maintenant que le référendum a été battu au Québec.

Au sujet de la réforme telle que présentée—et vous avez parlé de la formation professionnelle en particulier—nous considérons qu'il est très clair dans le projet de loi qui est devant la Chambre des communes que le gouvernement veut se retirer de la formation professionnelle au complet.

Je crois que ce qu'il est important de comprendre de ce projet de loi, c'est que le gouvernement fédéral voudrait que tous les gouvernements provinciaux et ceux des territoires du Canada puissent venir s'asseoir et regarder de quelle façon on peut éliminer les débouchements. Pour nous, il n'est pas question d'acheter, tel que je l'ai mentionné dans mon discours, des cours de formation professionnelle de tous genres, tels qu'ils existent actuellement, parce qu'on se doit de se retirer de la formation professionnelle en ayant l'accord de la province de Québec.

Je tends la main à mon collègue pour qu'il demande à son chef, qui va très probablement devenir le prochain premier ministre du Québec, d'avoir non pas l'amabilité mais l'expérience de venir s'asseoir avec le gouvernement fédéral pour pouvoir négocier des ententes fédérales-provinciales sur la formation de la main-d'oeuvre.